Marc Le Roy

Dossier...

Spécial Loi d'orientation

Refondons l'École de la République :
une profonde réforme du système éducatif ou une opération de communication ?

Vincent Peillon a présenté, lors d'un Conseil Supérieur de l'Éducation extraordinaire, la démarche et les thématiques retenues pour la concertation intitulée "Refondons l'École de la République".

Le slogan très médiatisé a été lancé conjointement, le 5 juillet, par le Premier ministre et le ministre de l'Éducation dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne devant un parterre d'environ 700 personnes.

La méthode annoncée doit consister à redonner leur rôle aux instances représentatives pour donner toute sa place à la démocratie sociale et à la négociation.

Quatre groupes de travail ont été constitués avec les thèmes :
- **La réussite scolaire pour tous**
- **Les élèves au cœur de la refondation**
- **Un système éducatif juste et efficace**
- **Des personnels formés et reconnus**

Chaque thème principal est décliné avec différents items.

Les réunions ont eu lieu jusqu'au 20 juillet, puis ont redémarré à partir du 20 août après une pause estivale.
La CGT Éduc'action a participé à la plupart des ateliers.
Il est à remarquer d'emblée que toutes les paroles semblent avoir la même valeur, qu'elles émanent d'individus, de représentants d'associations ou d'organisations représentatives des personnels, de parents, d'élèves ou d'étudiants.
Les synthèses orales faites reprennent, le plus souvent, uniquement les éléments qui vont dans le sens voulu par l'animateur.

Par exemple, la formation a été abordée uniquement sous l'angle de la masterisation et, dans sa synthèse, le rapporteur propose que la place du concours soit finalement en M1 ou M2. Pourtant, plusieurs interventions ont proposé le L3 dans les débats, ce qui aurait le mérite de faciliter l'embauche des jeunes, y compris de ceux venant de milieux modestes sans avoir à passer par la précarité des contrats "d'avenir professeur" qui ne sont prévus que pour 3 ans.
La spécificité de la formation des enseignants des disciplines professionnelles et technologiques ainsi que la diversité des parcours antérieurs au concours n'ont pas été abordées.

Il faut aussi noter qu'il a fallu que la CGT insiste longuement pour qu'un atelier traite de la formation continue.

Les travaux restent très centrés autour des enseignants.
Dans la pratique, malgré les tentatives de la CGT et de quelques autres participants, il est difficile de parler de toutes les catégories de personnels.

Par exemple, dans l'atelier sur les missions, seules celles des enseignants ont été prises en compte.
Malgré une intervention de la CGT Éduc'action sur la médecine scolaire et les psychologues scolaires, les aspects santé au travail et la nécessité d'une vraie médecine de prévention pour les personnels ont été ignorés dans la synthèse du rapporteur qui n'a parlé que de médecine de prévention scolaire ! Même en étant indulgents, nous ne pouvons que constater une méconnaissance totale de la médecine du travail !

Cette concertation doit déboucher fin octobre sur un projet de loi de programmation pour l'école.

Sur le site dédié ouvert par le ministère, il est possible de déposer des contributions individuelles.
La confédération CGT l'a fait avec le 4 pages dédié à l'école dans le cadre de sa campagne sur les services publics.
La CGT Éduc'action a, elle, envoyé une compilation des différentes interventions que nous avons pu faire ainsi qu'une contribution globale.

Dans les académies, la concertation est aussi en train de se mettre en place.
Selon les académies, **la situation est extrêmement variable, parfois les instances sont consultées, dans d'autres cas de grandes réunions plénières d'une centaine de personnes ont lieu.**
Le temps moyen consacré à ces concertations locales est d'environ deux heures avec comme objectif de produire une courte synthèse.
Il n'est pas prévu de banaliser de demi-journée pour permettre la participation la plus large malgré la demande des organisations syndicales.
L'invitation des collègues à participer est totalement anarchique : appel à la bonne volonté, désignation par le chef d'établissement.
Le choix des organisations réellement invitées semble "aléatoire".

Malheureusement, le sentiment ressenti par la plupart des participants de la CGT est que le texte de loi est déjà en cours de rédaction, avant même la fin de la concertation.

Patrick Désiré

■ Formation des personnels : combien de générations sacrifiées ?

Allant à la rencontre des stagiaires de Créteil, Vincent Peillon a tenu a les rassurer : vous serez la dernière génération sacrifiée par la réforme de la "Mastérisation".
Ouf ! Même si les stagiaires 2012/2013 ne nous semblent pas très rassurés... Il a tenu par ailleurs à faire savoir qu'il *"n'était pas content du tout de la CGT"* car elle avait osé s'opposer au pré-recrutement via les emplois d'avenir.
V. Peillon trouvera sans doute d'autres raisons de ne pas être content de la CGT si sa réforme se contente d'aménager la précédente. De fait, outre l'introduction d'emplois précaires pour le pré-recrutement, les discussions en cours montrent un gouvernement ne souhaitant pas remettre en cause la "Mastérisation" du recrutement, se permettant d'ignorer toute référence à un recrutement niveau L3... Le recteur de Versailles a même déclaré dans la presse que *"personne n'envisage de revenir sur la référence au niveau Master"*.
Les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, qui vont remplacer les IUFM, seront intégrées aux Universités selon des modalités concrètes qui restent à définir. La CGT sera, par exemple, vigilante à ce que ces Écoles disposent de moyens fléchés évitant ainsi la récupération des moyens observée avec l'intégration des IUFM...

Beaucoup d'interrogations encore, mais une certitude : la CGT Éduc'action restera ferme sur sa revendication d'un recrutement niveau L3 suivi d'une formation comme fonctionnaire stagiaire validée par un Master.

Matthieu Brabant

V. Peillon et M. Brabant

■ Rupture ?

La CGT Éduc'action l'avait affirmé dès son tract de rentrée : la rupture idéologique avec le gouvernement précédent en ce qui concerne les réformes de fond de l'école est largement insuffisante.

Que ce soit sur le socle commun de compétences et de connaissances ou sur la réforme du lycée général et de la voie technologique, rien n'est fondamentalement remis en cause. Les discussions qui ont eu lieu lors de la concertation organisée par le ministère en vue de la loi sur la refondation de l'École l'ont d'ailleurs bien montré.

◗ Le socle de Fillon pas vraiment remis en cause

Depuis la loi d'orientation de 2005, un socle commun sert d'alpha et d'omega à la vision de l'école primaire et du collège. À l'issue de celui-ci, tous les élèves seraient censés maîtriser un socle commun qui, par essence, est un socle minimum de connaissances, ce qui ne permet ni une ouverture réelle ni la possibilité d'avoir une orientation réellement choisie. L'outil qui l'accompagne, le Livret personnel de compétences, est une autre entrée dans l'individualisation des jeunes et quelque part dans la responsabilité de leur échec éventuel. On le voit bien, socle et livret sont des outils au service d'une libéralisation de l'école à l'image de ce qui se passe dans la société aujourd'hui.
Le nouveau ministère veut améliorer l'existant en une sorte de socle de gauche mais -même amélioré- le socle comme le livret resteront ce pour quoi ils sont faits : des outils de tri et de sélection.
À la CGT Éduc'action, nous pensons qu'il faut faire table rase de tout cela.
Au contraire, **nous militons pour une école qui dispense une culture commune pour toutes et tous, ce qui nécessite une autre vision de la pédagogie, des moyens supplémentaires afin de pouvoir vraiment s'attaquer aux inégalités. Le socle ne réduira pas les inégalités, au mieux il les maintiendra.**

◗ Des réformes du lycée maintenues pour l'essentiel

Si certaines déclarations laissent entendre que l'histoire-géographie pourrait être rétablie en terminale S, il s'agit à peu près du seul point positif annoncé en ce qui concerne les lycées généraux et technologiques. Pour le reste, là encore, les réformes engagées ne sont pas remises en cause et servent de socle à la réflexion à venir. L'actualité récente nous le montre : les enseignant-es de STI sont, en effet, obligé-es de changer de disciplines de façon brutale afin d'entrer dans le cadre de la réforme STI2D.

Aujourd'hui, ce qui semble se dessiner c'est l'insistance sur les lycées polyvalents qui permettraient une meilleure mixité. En l'état, mettre dans le même lieu des élèves de l'enseignement pro et des élèves de l'enseignement général et technologique alors que les passerelles ont quasiment disparu et que le cursus de formation est différent, apparaît au mieux comme un vœu pieux. Si on en reste là, sans pousser la réflexion sur les cursus de formations, sans réfléchir au contexte social, c'est une mesure qui permettra de faire des économies une fois de plus sans favoriser une réelle dignité entre les trois voies.

La loi d'orientation sur l'École sera adoptée durant l'automne à venir.
Le parti pris de départ de ne pas revenir sur les réformes du gouvernement précédent consisterait, de fait, à maintenir un obstacle majeur à la réussite de tous et toutes dans le cadre d'une école émancipatrice.
La CGT Éduc'action maintient son opposition aux réformes et demande à ce qu'une autre politique soit mise en œuvre.

Samuel Serre

Marc Le Roy

■ Décrochage scolaire

Mardi 25 septembre, métro Olympiades, rue Nationale puis rue Regnault. Un drapeau qui flotte dans le vent, un bâtiment du ministère de l'Éducation nationale, badge visiteurs, une longue salle avec deux piliers en plein milieu. L'atelier "Prévention du décrochage scolaire" est lancé.

Le cadre est d'abord posé par la tribune : *"Nous sommes dans la refondation de l'École (...) Le système éducatif a donc des questions à se poser sur les réponses intrinsèques à apporter au décrochage scolaire"*. CQFD.

En guise d'amuse-gueule, un premier chiffre : 12,6 % des 18/24 ans sont décrocheurs. Une synthèse des réunions précédentes nous est ensuite servie. Deux axes : ce qui fait consensus d'une part, comme le repérage des moments de rupture (scolaires, sociales), des clignotants, la nécessité d'améliorer les liaisons CM2/6e et 3e/2nde, le traitement du décrochage cognitif, la place accordée aux parents, l'orientation, le travail en équipe et les questions qui restent en suspens d'autre part comme *"Quel-le référent-e pour l'élève ? Quel travail à mener sur les procédures d'exclusion ? Quelle part de l'illettrisme dans le décrochage scolaire ?"* (…) La tribune rappelle l'objectif fixé par le Président : passer de 12 à 6 % de décrocheurs. Re-CQFD.

Une centaine de personnes : représentantes de l'administration, des personnels, du monde associatif, de collectifs, de la recherche… y sont allées qui de leurs témoignages, qui de leur travaux et résultats de recherches (sur le statut de l'erreur par exemple), qui de leur déclaration liminaire. Une tournée de micro plus tard voilà -façon petit inventaire- quelques contributions retenues.

"Un millefeuille de dispositifs est proposé aux familles. Qui s'y perdent. La relation, l'écoute, la bienveillance avec les élèves, les familles doivent être privilégiées.

L'orientation (subie, choisie) doit être co-construite. La mise en réseau est cruciale. Comment capitaliser les bonnes pratiques ? Que nous renvoient les décrocheurs ? La construction de l'estime de soi à l'École est unidimensionnelle : elle renvoie à la compétition scolaire. Beaucoup de jeunes témoignent du soulagement éprouvé au début de leur décrochage (souffrances, humiliations). Le référent doit être celui qui a une relation avec l'élève. Comment sécuriser les apprentissages ? Comment faire disparaître le sentiment d'insécurité chez l'élève ? Quel-s-impact-s- à venir avec la prochaine réforme des rythmes scolaires ? Quels financements ? L'École ne peut apporter seule toutes les réponses. (…)".

Marc Le Roy

Pour terminer : l'intervention de la représentante de l'AFEV, association qui a organisé le 19 septembre une journée du *"Refus de l'échec scolaire"* dont le thème était la lutte contre le décrochage.

Cinq pistes d'action sont ressorties : *"Lutter contre la souffrance scolaire en travaillant sur la notion de justice ; Travailler profondément sur la question de l'orientation en prenant en compte les compétences extrascolaires des jeunes ; Travailler sur la question des filières professionnelles ; Travailler sur la question du "comment on propose des choses concrètes aux familles (n° vert, référent décrochage dans chaque EPLE) ; Aller vers une généralisation des micro-lycées"*.

Les ateliers de synthèse de fin septembre et d'octobre, où la CGT Éduc'action sera présente, apporteront peut-être des premiers éléments de réponses.

Nous, nous poursuivons et prolongerons notre réflexion sur le thème du décrochage lors du pôle inter-degrés des 4 et 5 octobre.

Marc Le Roy

■ Innovation pédagogique et conditions de travail

Intervention de Matthieu Brabant pour la CGT Éduc'action, Atelier 4, le vendredi 24 août 2012

Nous souhaitons insister sur le travail collectif sur l'innovation pédagogique.

La multiplication de tâches et de missions, la distorsion entre les demandes de la hiérarchie et les moyens mis à la disposition des personnels est anxiogène et conduit au repli sur soi.

Nous considérons que le travail collectif quotidien des personnels est le moyen de se réapproprier son métier. Concrètement, nous proposons que le temps de concertation nécessaire soit inclus dans le temps de service de tous les personnels des structures scolaires. À ce titre, nous proposons une décharge horaire pour permettre la concertation des équipes et assurer les tâches annexes.

Les décharges horaires permettent l'analyse des programmes nationaux, des pratiques, des besoins des élèves, l'élaboration de projets... par le collectif. L'autonomie pédagogique doit être collégiale. Sur ce temps de décharge, des coopérations durables entre les écoles, collèges et lycées peuvent être mises en place afin de permettre un réel travail en cycles.

C'est par la coopération entre toutes les structures scolaires que les projets d'école et d'établissement seront rédigés pour créer une convergence d'enseignement vers une culture commune de haut niveau. Les coopérations entre structures scolaires sont un outil contre la mise en concurrence des établissements et des personnels.

Nous souhaitons par ailleurs que le cadre statutaire et la question du temps de travail soient observés avec le plus grand soin.

Pour la CGT Éduc'action, le cycle hebdomadaire est déterminant. Mais les enseignants sont confrontés à l'identification objective des temps de recherche, de conceptualisation, de mise en œuvre, de synthèse mais également des temps de travail collectif ou de projet, voire de travail hors enseignement avec les élèves.

Le temps de travail dit "à disposition de l'employeur" n'en devient que plus difficile à appréhender, au point d'être sous-évalué par les enseignants eux-mêmes.

La charge globale de travail des enseignants s'est considérablement alourdie et complexifiée, rendant le métier de plus en plus difficile, de plus en plus exigeant, de plus en plus pénible, dans la relation directe aux élèves comme dans l'élaboration du travail pédagogique. La question d'une baisse de ces charges voire d'une diminution du temps de travail se pose donc aussi.

Enfin, nous sommes opposés à ce qui pourrait aboutir à une nouvelle division des corps enseignants. Ainsi la division des corps dans le second degré, avec l'existence, par exemple, d'un corps des PLP, n'est pas aujourd'hui sans poser problème par exemple pour l'orientation entre le collège et les LP. Soyons donc très prudents sur ce point.

■ Une école plus juste pour tous les territoires

"Mieux accueillir, mieux faire apprendre les élèves, rencontrant des difficultés dans et hors l'école".

Intervention de Catherine Prinz pour la CGT Éduc'action, Atelier 3, le jeudi 23 août 2012

Sans vouloir exclure quiconque, la prise en charge de la difficulté scolaire doit d'abord se faire à l'école.
À la CGT, nous sommes attachés au principe d'une action volontariste pour l'égalité, nécessaire pour réduire les inégalités d'accès aux savoirs et réduire la difficulté scolaire. C'est pour cette raison que nous condamnons et refusons la réorganisation de l'éducation prioritaire qui remet en cause la logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales et scolaires au profit d'une logique de responsabilité individuelle.

Les enseignants dans les écoles sont des professionnels de l'éducation. Mais il faut des moyens.

L'existence des réseaux d'aide est la garantie d'une prise en charge adaptée et collective de la difficulté scolaire. Ils participent à cette politique égalitaire que nous souhaitons voir mise en œuvre. Pour cela, il faut, à la fois des formations pour les enseignants, mais également un pilotage réel qui permette la participation de tous les acteurs y compris les personnels et les usagers.

C'est pourquoi nous demandons la **réactivation des conseils de zone** qui permettent aux usagers, aux personnels de l'éducation, aux membres des collectivités territoriales de participer. Il en va de même pour les comités départementaux de pilotage des ZEP qui existent dans certains endroits seulement.

Pour limiter les inégalités entre les territoires, nous sommes également favorables à la **création d'un fonds de péréquation par la loi pour les collectivités territoriales,** afin de garantir à chaque établissement un équipement minimum sur l'ensemble du territoire et cela à tous les niveaux y compris collèges et lycées.

■ Rythmes scolaires et temps de travail : belles promesses ou illusions…

Comme beaucoup de ses prédécesseurs, Vincent Peillon semble chercher une reconnaissance à travers la question des rythmes éducatifs. En inaugurant la Refondation de l'École, en annonçant la fin de la semaine de 4 jours et l'allongement des vacances de la Toussaint, il semble vouloir agir rapidement et de façon emblématique.

Lors de la séance d'installation de l'atelier, la CGT Éduc'action s'est félicitée de l'ouverture d'un large débat associant l'ensemble des acteurs de l'École. Pour nous, aucune réforme des rythmes éducatifs ne peut se faire sans l'implication des enseignants, thérapeutes, animateurs et travailleurs sociaux, personnels territoriaux et bien évidemment parents. Il était également important d'associer les collectivités territoriales afin que la responsabilité (pédagogique et financière) de chaque partenaire soit définie avec précision.

◗ Un consensus fragile

Après trois séances, un consensus semblait émerger sur l'alternance semaines de classe / semaines de vacances, la semaine de 5 jours, une pause méridienne de 1h30 minimum, une fin de classe vers 15h30 suivi de temps éducatifs pris en charge par les collectivités et des horaires scolaires aménagés en fonction des âges.
Ce consensus est malgré tout fragile et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les annonces du ministre (zonage, classe le mercredi matin, réduction des vacances d'été), alors que les ateliers ne sont pas clos, interrogent sur la portée des travaux et la latitude donnée aux participants à réfléchir de manière sereine. D'autre part, aucune garantie concernant les moyens attribués à l'Éducation nationale ou aux collectivités n'est donné, rendant hypothétique une véritable réforme profonde.
À plusieurs reprises, nous avons également regretté que la question soit principalement centrée sur l'école primaire oubliant largement les élèves et enseignants du secondaire, que les zones rurales ne soient pas davantage prises en considération et que le calendrier soit trop serré pour une application acceptable à la rentrée 2013.

Marc Le Roy

◗ Un cadrage national

Nous avons réaffirmé la nécessité de voir émerger des propositions concrètes et applicables dans un cadrage national, seul gage d'équité sur l'ensemble du territoire. Nous avons rappelé aussi que toute transformation des rythmes doit avoir comme préalable la suppression de l'aide personnalisée à l'école primaire, la mise à disposition de moyens suffisants par et pour l'Éducation nationale, les collectivités territoriales et les associations, la gratuité de l'école et des activités éducatives, la prise en compte du temps et des conditions de travail des parents d'élèves.

➔ Nos revendications restent claires :
- alterner 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances,
- supprimer les zones,
- créer un dispositif unique national déconnectant temps de l'enseignant et celui de l'élève entraînant de fait une réduction du temps de travail des enseignants,
- rééquilibrer les programmes.

La CGT Éduc'action restera vigilante, pendant et après l'atelier, quant aux conditions d'application de la future réforme, mais aussi aux conditions de travail des personnels, **personnels oubliés des mesures de réduction du temps de travail et des revalorisations salariales.**
Nous saurons nous faire entendre si les "sacrifices" demandés par certains venaient à toucher, à nouveaux, ces personnels, déjà largement sacrifiés sur l'autel de la RGPP.

Jérôme Sinot